

Taxe 2020 d'apprentissage



Les MFR
à votre service

Des personnes ressources pour :

- Vous aider à la compréhension de la législation de la taxe d'apprentissage
- Vous renseigner sur les modalités de calcul de la taxe d'apprentissage

Contactez la MFR :

MAISON FAMILIALE RURALE

35, av. du Couserans - 31260 MANE

Tél. 05 61 90 50 84

Fax. 05 61 90 44 18



Consultez notre site: www.mfr.fr

taxeapprentissage@mfr.asso.fr

01 44 91 86 65 - 01 44 91 86 64

58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS

RÉUSSIR
autrement

2020



Taxe d'apprentissage

Ensemble,
faisons de nos projets
une réalité pour la jeunesse
et les territoires

→ Maisons Familiales Rurales

Solde
13%
(ex-barème)



WWW.MFR.FR

RÉUSSIR

Mieux connaître → les Maisons Familiales Rurales

- Un mouvement national structuré
- 430 établissements dans toute la France
- 70 000 jeunes ou adultes en formation dans plus de 200 qualifications différentes
- 15 000 apprentis dans les CFA MFR

Des formations par alternance

Les Maisons Familiales Rurales sont des établissements de formation professionnelle sous contrat avec l'État pour les formations scolaires, professionnelles ou technologiques.

Elles accueillent des jeunes de la 1^{re} aux formations supérieures (BTS, licence professionnelle...).

Chaque Maison Familiale Rurale est gérée par une association dont les membres sont majoritairement des familles mais aussi des professionnels ou des responsables locaux.

Dans des secteurs professionnels variés

- | | |
|----------------|-----------------------------|
| - Mécanique | - Commerce |
| - Électronique | - Agriculture |
| - Bois | - Horticulture |
| - Bâtiment | - Forêt |
| - Hôtellerie | - Services aux entreprises |
| - Restauration | - Services aux personnes... |
| - Tourisme | - Secrétariat |

Pour réussir autrement

- Éduquer à la responsabilité
- Inciter à la curiosité
- Développer l'autonomie
- Donner l'envie d'entreprendre

Préférez les Maisons Familiales Rurales en versant la Taxe d'apprentissage.

Devenons partenaires pour réussir

Taxe 2020 d'apprentissage

Les Maisons Familiales Rurales collaborent étroitement avec les acteurs économiques de leur territoire.



→ Investir utilement

→ Qualifier des jeunes

→ Développer les territoires

- Le solde de 13% de la taxe d'apprentissage est une obligation fiscale dont les entreprises doivent s'acquitter auprès d'une école agréée pour laquelle les entreprises ont l'entière liberté de choix.

Solde 13%
(ex-barème)

- La Taxe d'apprentissage constitue, pour les établissements de formation, un apport nécessaire pour assurer la qualité pédagogique.

- En versant à la MFR, vous contribuez à qualifier des jeunes. Compétitifs sur le marché de l'emploi, performants et désireux de participer au développement économique, ces jeunes seront demain vos futurs collaborateurs.



www.mfr.fr